

Transcription

Des masques jetés

Bonjour à tous ! Aujourd'hui dans L'actu tout en français, je vais vous parler d'une nouvelle mesure prise par les pouvoirs publics en France : l'augmentation du montant de l'amende contre les déchets dans la rue et dans la nature.

Il existe déjà une amende contre les personnes qui ne jettent pas leurs déchets dans une poubelle. Comme le dit la loi, « Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende de 68€ ».

La Secrétaire d'État à la Transition écologique, qui s'appelle Brune Poirson, a annoncé que cette amende allait passer à 135€. C'est presque le double. Pourquoi augmenter cette amende ? Et bien tout simplement parce que depuis le début de l'épidémie de Covid-19, et surtout depuis que les gens portent beaucoup de masques, on remarque en France qu'il y a beaucoup de masques usagés jetés par terre, dans la rue.

Un masque n'est pas fait en matière organique, il est fait avec des fibres de plastique, et il met environ 450 ans à se décomposer. C'est donc un vrai problème qu'ils soient jetés dans la rue, comme les autres déchets.

Le site Internet France Info a interviewé Flore Berlingen, la directrice de l'association Zero Waste France, une association qui fait la promotion du zéro déchet. Flore Berlingen pense que l'augmentation de l'amende de 68€ à 135€ est une mesure uniquement dissuasive, c'est-à-dire que ça ne va pas régler l'origine du problème. Elle explique que le nombre de déchets en plastique jetés dans la rue a augmenté parce que les gens aujourd'hui font confiance aux matériaux jetables, à utilisation unique, qui donnent une apparence de sécurité et d'hygiène. Flore Berlingen estime qu'il faut communiquer contre ça.

Voilà ! C'est terminé pour aujourd'hui, merci d'avoir écouté ce podcast de L'actu tout en français. N'oubliez pas de vous abonner, et de continuer à jeter vos déchets à la poubelle ! À bientôt